



Charte des – – ACHATS RESPONSABLES

Nous avons pour ambition d'être exemplaire dans le cadre des relations que nous entretenons avec nos parties prenantes et notamment envers nos fournisseurs et sous-traitants.

Pour mémoire, LEGENDRE est le premier transporteur logisticien à avoir obtenu le Label RSE LUCIE 26000 en France. Nous adhérons également au Global Compact des Nations Unies.

Nous accordons une valeur essentielle à l'honnêteté et à la clarté. C'est pourquoi LEGENDRE a à cœur de construire des relations fortes et durables avec ses partenaires, des relations fondées sur la confiance, l'intérêt et le respect mutuel.

POURQUOI UNE CHARTE – – des Achats Responsables ?

01

“ La Charte des Achats Responsables de LEGENDRE a pour vocation d’être un cadre de référence commun pour notre Service Achats, nos fournisseurs et nos sous-traitants.

Parce que la **qualité de nos prestations passe par la confiance que nous nous accordons mutuellement**, nous souhaitons partager avec vous nos engagements, y compris en faveur du développement durable, et les intégrer à cette démarche de progrès continu.

Nous nous attachons à ce que l’ensemble de nos fournisseurs et sous-traitants, quels que soient les pays dans lesquels ils sont implantés, respectent **les Droits de l’Homme, les réglementations et les exigences éthiques, sociales et environnementales** dans les pays concernés.

La Charte des Achats Responsables de LEGENDRE présente nos engagements réciproques dans le cadre de nos relations.

Cette Charte témoigne de notre volonté d’intégrer **les principes de la RSE** dans l’ensemble de nos métiers et de les promouvoir dans nos relations avec nos partenaires.

Son respect est une condition essentielle pour assurer la continuité de la relation entre LEGENDRE et nos fournisseurs et sous-traitants et nous comptons sur eux, mais aussi sur nos équipes, pour l’appliquer au quotidien.

Nous privilégions une relation équilibrée, c’est pourquoi nous vous encourageons à **nous remonter toute détection d’une mauvaise pratique par e-mail** (riskmanagement@legendre.fr) ou par courrier en écrivant au Service Risk Management LEGENDRE, La Petite Noue, BP 10003, 28330 La Bazoche-Gouet.

Nous nous engageons à vous donner une réponse et les moyens adéquats pour qu’une telle situation ne se reproduise plus. ”

François –
– LEGENDRE



LES ENGAGEMENTS DE LEGENDRE – – en matière de RSE

02

Nous appliquons la réglementation en vigueur dans chaque pays où nous exerçons nos activités. Nous respectons également les règles internationales édictées par l’Organisation des Nations Unies et nous adhérons tout particulièrement aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, aux Conventions fondamentales de l’Organisation Internationale du Travail et aux principes directeurs de l’Organisation de Coopération et de Développement Économiques.



LEGENDRE publie également son **rapport RSE annuel** sur le site du Global Compact des Nations Unies.

LEGENDRE est le premier transporteur-logisticien labellisé **Lucie 26000** en France.



Enfin, nous sommes **signataire des dix principes du Pacte Mondial de l’ONU**. Nous nous engageons à les respecter et à communiquer, en externe et en interne, sur les actions entreprises dans ces différents domaines.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS — — nos Fournisseurs et sous-traitants

03

Nos fournisseurs et sous-traitants jouent un rôle clé dans notre croissance et contribuent à développer notre projet d'entreprise.

Aussi, il est important de rappeler les engagements que nous prenons, à travers notre service Achats, envers vous.

INDÉPENDANCE

Nous déclinons toute gratification qui ne serait pas en lien avec les activités professionnelles de la part de nos fournisseurs et prestataires. Dans ce cadre, nous ne sommes pas autorisés à donner notre adresse personnelle à un fournisseur.

Pour ces mêmes raisons, nous n'envoyons à nos fournisseurs ou sous-traitants aucune gratification qui ne serait pas en lien avec les activités professionnelles.

CONFIDENTIALITÉ

Nous garantissons, tout au long de notre emploi au sein de LEGENDRE ou après l'avoir quitté, la confidentialité des données non publiques relatives à nos fournisseurs, utilisées lors de la relation d'affaires avec LEGENDRE. Nous ne pouvons utiliser ou révéler à toute autre personne des informations qualifiées de sensibles et/ou confidentielles. Dans le cadre des échanges avec les four-

nisseurs, ce type d'information relatif notamment aux accords commerciaux, données techniques et financières, sont couverts par un document légal mutuellement signé.

Nous assurons également la protection et la confidentialité des données relatives à LEGENDRE via notamment notre politique RGPD.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Nous devons faire preuve de discernement afin d'éviter toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêts ou être perçue comme telle.

Les parties contractantes s'interdisent à tirer un profit personnel quelconque d'une transaction.

CONCURRENCE, ÉQUITÉ ET TRANSPARENCE

Nous appliquons des méthodes d'achats qui stimulent la concurrence entre des fournisseurs.

Nous traitons nos fournisseurs avec honnêteté et respect, et nous donnons les mêmes chances à tous, dans les phases de sélection des fournisseurs pour la construction du panel comme dans l'attribution des affaires. Nous sélectionnons nos fournisseurs de manière impartiale en fonction de critères pré-

définis et transparents. Si une décision d'achat est contraire à l'application de ces méthodes, nous avisons notre supérieur hiérarchique.

Dans le cas où un fournisseur fait une erreur manifeste dans ses cotations ou transactions, préjudiciable à la pérennité des échanges commerciaux futurs, nous le lui signalons par écrit. Nos relations sont fondées sur des principes de transparence et d'intégrité.

RÉDUCTION DES RISQUES DE DÉPENDANCE RÉCIPROQUE

Nous cherchons à éviter toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril LEGENDRE ou un de nos fournisseurs.

Notre poids élevé dans l'activité d'une PME peut être un facteur de risque en cas d'évolution brutale des volumes de commande. Le cas échéant, notre désengagement éventuel envers un fournisseur sera anticipé et progressif afin de tenir compte de l'ancienneté des relations avec l'entreprise, du degré éventuel de dépendance, ainsi que de ses possi-

bilités de se diversifier ou de s'adapter.

Nous invitons nos fournisseurs à constamment diversifier leur clientèle afin d'éviter une dépendance économique significative.

Un fournisseur qui acquiert un monopole technique peut, de fait, mettre en risque les approvisionnements de LEGENDRE. Nous souhaiterons alors logiquement une seconde source d'approvisionnement qui pourra s'exprimer, par exemple, sous la forme de transfert de licence justement rémunérée.

DÉLAIS DE PAIEMENT

Nous nous engageons à respecter le plafonnement des délais de paiement introduit par la loi de modernisation de l'économie.

LES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS — — et des sous-traitants vis-à-vis de Legendre

04



Nous demandons à nos fournisseurs et sous-traitants le respect des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Ces engagements sont relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

LES 10 PRINCIPES



»»»» DROITS DE L'HOMME

- 01 — Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- 02 — Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



»»»» ENVIRONNEMENT

- 03 — Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- 04 — Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 05 — Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



»»»» NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 06 — Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- 07 — Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.
- 08 — Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- 09 — Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.



»»»» LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 — Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Pour mieux comprendre les enjeux de ces dix principes, chacun d'entre eux est détaillé par le **réseau local français officiel de l'UNGC**.



ENFIN, EN CONTREPARTIE DE NOS ENGAGEMENTS, LES VÔTRES SONT :

- D'être un homme de l'art.
- D'interdire de sous-traiter tout ou partie, sauf autorisation écrite de notre part.
- De respecter la confidentialité des informations.
- D'assurer que les idées sont libres de droit, tout comme les process et les méthodes.
- De mettre à disposition de l'entreprise du personnel formé à l'opération à effectuer.
- De respecter les règles et les procédures communiquées.
- De contracter les assurances nécessaires.
- Et de ne pas exercer d'activité concurrente.



transport multimodal



logistique & stockage



transfert industriel



emballage industriel



sourcing & distribution



communication & publicité



SIÈGE SOCIAL :

La Petite Noue - BP 10003
28330 La Bazoche-Gouet

+33 (0)2 37 29 37 00

contact@legendre.fr

www.legendre.fr